



الجمهوريّة الجَزائِرية

الديمقراطية الشعبيّة

الجَريْلة الرَّئيْسُ

اِتفاقيات دولية ، قوانين ، و مراسيم
فترادات وآراء ، مقررات ، مناشير ، اعلانات و بلاغات

Abonnement annuel	Algérie	Tunisie	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION : SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
		Maroc	(Pays autres que le Maghreb)	
		1 An	1 An	Abonnements et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE
Edition originale		150 D.A.	400 D.A.	7, 9 et 13 Av. A. Benbarek — ALGER
Edition originale et sa traduction		300 D.A.	730 D.A. (Frais d'expédition en sus)	Tél. : 65. 18. 15 à 17 — C.C.P. 3200 — 50 ALGER Télex : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises): BADR : 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 3,50 dinars ; édition originale et sa traduction, le numéro : 7 dinars. — Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation et changement d'adresse. Tarif des insertions : 30 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

S O M M A I R E

DECRETS

Décret présidentiel n° 92-390 du 25 octobre 1992 complétant le décret présidentiel n° 92-307 du 19 juillet 1992 portant nomination des membres du Gouvernement, p. 1632.

Décret exécutif n° 92-391 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'éducation nationale, p. 1633.

Décret exécutif n° 92-392 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'agriculture, p. 1641.

Décret exécutif n° 92-393 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 1992 au ministre de l'habitat, p. 1646.

SOMMAIRE (Suite)

Décret exécutif n° 92-394 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992 au ministre du tourisme et de l'artisanat, p. 1654.

Décret exécutif n° 92-395 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de la culture et de la communication, p. 1656.

Décret exécutif n° 92-396 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances

complémentaire pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement, p. 1660.

Décret exécutif n° 92-397 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'équipement, p. 1662.

Décret exécutif n° 92-398 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des transports, p. 1668.

D E C R E T S

Décret présidentiel n° 92-390 du 25 octobre 1992 complétant le décret présidentiel n° 92-307 du 19 juillet 1992 portant nomination des membres du Gouvernement.

Le Président du Haut Comité d'Etat,

Vu la Constitution, notamment son article 75 ;

Vu la proclamation du 14 janvier 1992 instituant le Haut Comité d'Etat ;

Vu la délibération n° 92-04/HCE du 2 juillet 1992 relative à l'élection du Président du Haut Comité d'Etat ;

Vu le décret présidentiel n° 92-304 du 8 juillet 1992 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 92-307 du 19 juillet 1992 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1^e. — Les dispositions de *L'article 1^e du décret présidentiel n° 92-307 du 19 juillet 1992 susvisé* sont complétées comme suit :

— Mériem BELMIHOUB, ministre conseiller aux affaires juridiques et administratives.

— Saïda BENHABYLES, ministre délégué, auprès du Chef du Gouvernement, chargée de la solidarité nationale.

— Réda HAMIANI, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, chargé de la petite et moyenne entreprise.

— Tahar ZERHOUNI, secrétaire d'Etat, auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement fondamental et secondaire.

— Tayeb CHERIF, secrétaire d'Etat, auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement supérieur.

— Malika ALLAB, secrétaire d'Etat, auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la recherche scientifique.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 octobre 1992.

Ali KAFI.

Décret exécutif n° 92-391 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'éducation nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4^e et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de cinquante sept milliards quatre cent trente quatre millions trente six mille dinars (57.434.036.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSELAM.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992, au ministre de l'éducation nationale.

N ^o DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION 1 SERVICES CENTRAUX	
	Sous-section 1	
	Enseignements fondamental et secondaire	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{ère} Partie	
	Personnel — Rémunerations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunerations principales	106.330.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	29.490.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.400.000
31-21	Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunerations principales.....	8.834.518.000
31-22	Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses.....	2.050.526.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunerations principales.....	6.426.684.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	1.647.526.000
31-43	Annexes des établissements d'enseignement fondamental — Rémunerations principales	10.919.956.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-44	Annexes des établissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	2.680.785.000
31-90	Traitemenit des fonctionnaires en congé de longue durée.....	500.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	32.699.715.000
	2^{eme} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	120.000
	Total de la 2 ^{eme} partie	120.000
	3^{eme} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.614.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	25.791.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.806.000
33-21	Etablissements d'enseignement fondamental (annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	2.136.500.000
33-23	Etablissements d'enseignement fondamental (annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	5.588.623.000
33-24	Etablissements d'enseignement fondamental (annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	597.820.000
	Total de la 3 ^{eme} partie	8.357.154.000
	4^{eme} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	11.900.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	6.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	110.000
34-41	Personnel d'inspection — Remboursement de frais	3.380.000
34-42	Personnel coopérant — Remboursement de frais.....	39.450.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.100.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	120.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise Indemnités dues par l'Etat	1.350.000
	Total de la 4 ^{eme} partie	68.760.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5^{me} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.300.000
	Total de la 5 ^{me} partie	2.300.000
	6^{me} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental.....	719.106.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique.....	539.570.000
36-35	Subventions aux instituts de technologie de l'éducation (I.T.E)	566.770.000
36-39	Subventions au centre national et aux centres régionaux de formation des cadres de l'éducation (C.N. et C.R.F.C.E)	20.138.000
36-43	Subventions aux annexes avec internat des établissements d'enseignement fondamental.....	11.500.000
36-45	Subvention à l'institut pédagogique national (I.P.N)	33.585.000
36-49	Subvention au centre national d'alphabétisation (C.N.A).....	8.570.000
36-51	Subvention au centre national d'enseignement généralisé (C.N.E.G.)	39.455.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et des moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	25.968.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (O.N.E.C)	99.020.000
	Total de la 6 ^{me} partie	2.063.682.000
	7^{me} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	7.808.000
37-03	Administration centrale — Etudes	9.000.000
37-22	Etablissements d'enseignement fondamental (annexes comprises) et établissements d'enseignement secondaire et technique — Versement forfaitaire	1.734.553.000
	Total de la 7 ^{me} partie	1.751.361.000
	Total du titre III	44.943.092.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2^{me} Partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Action éducative à l'étranger	600.000
42-11	Action éducative exceptionnelle.....	15.000.000
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale pour l'UNESCO	500.000
	Total de la 2 ^{me} partie	16.100.000
	3^{me} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses.....	168.000.000
43-35	Instituts de technologie de l'éducation et centres de formation des cadres de l'éducation — Etudiants — Bourses	44.767.000
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	1.645.000
43-42	Cantines scolaires	275.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	147.000.000
43-60	Encouragement pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation	38.500.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle dans les établissements d'enseignement fondamental.....	13.920.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle dans les établissements d'enseignement secondaire et technique.....	6.500.000
43-63	Contribution aux charges de l'office national des publications scolaires (O.N.P.S.).....	175.000.000
	Total de la 3 ^{me} partie	870.332.000
	7^{me} Partie	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-21	Hygiène scolaire	5.000.000
	Total de la 7 ^{me} partie	5.000.000
	Total du titre IV	891.432.000
	Total de la sous-section 1	45.834.524.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Sous-section 2 Enseignement supérieur	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	42.361.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	13.749.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales.....	15.000.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	72.110.000
	2 ^{eme} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Adminitration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
	Total de la 2 ^{eme} partie.....	100.000
	3 ^{eme} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.467.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	9.476.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	786.000
	Total de la 3 ^{eme} partie	13.779.000
	4 ^{eme} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.764.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.250.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.300.000
34-05	Administration centrale — Habillement	585.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	1.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.060.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	16.509.000
	5^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	1.000.000
	6^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux établissements d'enseignement supérieur	6.075.704.000
36-02	Subventions aux centres des œuvres sociales universitaires	4.447.815.000
	Total de la 6 ^{ème} partie	10.523.519.000
	7^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.907.000
37-03	Encouragement à la réinsertion des étudiants enfants de travailleurs résidant à l'étranger	mémoire
	Total de la 7 ^{ème} partie	5.407.000
	Total du titre III	10.632.424.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2^{ème} Partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Frais de fonctionnement de la commission nationale pour l'UNESCO	mémoire
	Total de la 2 ^{ème} partie	mémoire

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3^{me} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie	300.000
43-02	Administration centrale — Bourses à l'étranger de durée égale ou inférieure à six mois	200.000
43-03	Frais de gestion d'une cité universitaire à l'étranger	1.600.000
43-04	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U.)	29.555.000
43-05	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D.)	8.000.000
43-06	Administration centrale — Activités sportives (C.R.T.A.)	mémoire
43-07	Université d'été — Frais de recyclage des enseignants	7.000.000
	Total de la 3 ^{me} partie	46.655.000
	Total du titre IV	46.655.000
	Total de la sous-section 2	10.679.079.000
	Total de la section 1	56.513.603.000
	SECTION 2	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	506.700.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	117.408.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	22.000.000
	Total de la 1 ^{re} partie	646.108.000
	2^{me} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	2.642.000
	Total de la 2 ^{me} partie	2.642.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3^{eme} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	46.965.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	114.543.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	12.709.000
	Total de la 3^{eme} partie	174.217.000
	4^{eme} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	27.182.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.198.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.294.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	9.654.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	366.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.265.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	290.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise Indemnités dues par l'Etat	230.000
	Total de la 4^{eme} partie	53.479.000
	5^{eme} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	8.857.000
	Total de la 5^{eme} partie	8.857.000
	7^{eme} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	35.130.000
	Total de la 7^{eme} partie	35.130.000
	Total du titre III	920.433.000
	Total de la section 2	920.433.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	57.434.036.000

Décret exécutif n° 92-392 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'agriculture.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 84-4^e et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de trois milliards deux cent quarante deux millions huit cent quatre vingt dix neuf mille dinars (3.242.899.000 DA.), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'agriculture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESELAM.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992, au ministre de l'agriculture

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE		
Section I		
Services centraux		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1 ^{re} Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	52.410.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	13.360.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.500.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	4.500.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	600.000
Total de la 1 ^{re} partie.....		75.370.000
2 ^{me} Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	91.000
Total de la 2 ^{me} partie		91.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3^{eme} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.635.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	65.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	10.400.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.013.000
	Total de la 3 ^{eme} partie	16.113.000
	4^{eme} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	122.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	5.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	30.000
	Total de la 4 ^{eme} partie	13.357.000
	5^{eme} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	800.000
	Total de la 5 ^{eme} partie	800.000
	6^{eme} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts.....	16.829.000
36-02	Subvention à l'institut national de la recherche forestière (I.N.R.F).....	39.081.000
36-03	Subventions aux réserves cynégétiques et parcs nationaux.....	56.015.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (A.N.N)	20.484.000
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêcheurs (E.F.T.P).....	23.174.000
36-06	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture	9.390.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-14	Subvention à l'agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures hydrauliques pour l'irrigation et le drainage	18.815.000
36-31	Subvention au centre national pédagogique agricole (C.N.P.A).....	11.049.000
36-32	Subvention à l'institut national de formation supérieure en agronomie de Mostaganem	63.627.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (I.T.M.A)	127.688.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (C.F.V.A).....	46.063.000
36-35	Subvention à l'institut national de formation supérieure en agronomie saharienne d'Ouargla	17.467.000
36-36	Subventions aux instituts de formation de techniciens supérieurs de l'agriculture (I.F.T.S.A)	34.566.000
36-41	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (I.N.R.A.A).	37.943.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale	160.043.000
36-52	Subventions aux instituts techniques de la production animale	49.210.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (I.N.P.V.)	53.566.000
36-62	Subvention à l'institut national de la santé animale (I.N.S.A)	54.347.000
36-71	Subvention au Haut commissariat au développement de la steppe (H.C.D.S)	13.777.000
36-81	Subvention au centre national de documentation agricole (C.N.D.A)	3.979.000
36-91	Subvention à l'agence nationale des forêts (A.N.F)	34.737.000
36-92	Subvention à l'agence nationale pour le développement des pêches (A.N.D.P)	11.016.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (I.N.S.I.D)	6.193.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes.....	8.902.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants	3.000.000
Total de la 6 ^{me} partie		920.961.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7^{me} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	550.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.100.000
	Total de la 7^{me} partie	3.650.000
	Total du titre III	1.030.342.000
	 TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	<i>3^{me} Partie</i>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	300.000
	Total de la 3^{me} partie	300.000
	 4^{me} Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Expositions et manifestations	925.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	4.000.000
44-32	Contribution au parc des loisirs.....	6.000.000
	Total de la 4^{me} partie	10.925.000
	Total du titre IV	11.225.000
	Total de la section I	1.041.567.000
	 Section II	
	Services déconcentrés de l'Etat	
	 TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	<i>1^{er} Partie</i>	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	1.228.162.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	305.536.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	34.025.000
31-92	Services déconcentrés de l'Etat — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	2.000.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	1.569.723.000
	2^eme Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accident du travail.....	3.000.000
	Total de la 2 ^e me partie	3.000.000
	3^eme Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	128.780.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	243.741.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	27.580.000
	Total de la 3 ^e me partie	400.341.000
	4^eme Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais.....	12.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.....	7.200.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	9.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement.....	1.800.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc-automobile	13.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — frais judiciaires — frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4 ^e me partie	46.700.000
	5^eme Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — entretien des immeubles.....	10.000.000
35-12	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des forêts.....	30.000.000
	Total de la 5 ^e me partie	40.000.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7^{me} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Lutte contre les incendies de forêts — Surveillance des forêts et information	70.000.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	71.568.000
	Total de la 7 ^{me} partie	141.568.000
	Total du titre III	2.201.332.000
	Total de la section II	2.201.332.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture	3.242.899.000

Décret exécutif n° 92-393 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'habitat.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4^e et 116 (alinéa 2),

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177),

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80),

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant d'un milliard sept cent soixante trois millions cinq mille dinars (1.763.005.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'habitat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'habitat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESELAM.

TABLEAU ANNEXE**REPARTITION PAR CHAPITRE, DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 1992, AU MINISTRE DE L'HABITAT**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Section 1	
	Services centraux	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	12.007.200
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	8.635.300
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.494.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	635.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	67.000
	Total de la 1 ^{re} partie	22.838.500
	2 ^{me} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2 ^{me} partie	mémoire
	3 ^{me} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	1.018.500
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	49.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.860.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	630.000
	Total de la 3 ^{me} partie	4.558.000
	4 ^{me} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	2.273.500
34-02	Administration centrale — matériel et mobilier.....	550.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	988.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	400.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	215.000
34-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais.....	44.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	432.000
34-92	Administration centrale — Loyers	499.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	195.000
	Total de la 4 ^{me} partie	5.596.500
	5 ^{me} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	750.000
	Total de la 5 ^{me} partie	750.000

ANNEXE (Suite)

N°ES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-42	Subventions aux instituts nationaux de formation des techniciens supérieurs en bâtiment.....	51.438.000
36-45	Subvention à l'institut national de formation en bâtiment (I.N.F.O.R.B.A.).....	44.541.000
	Total de la 6 ^{ème} partie	95.979.000
	7^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	645.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	50.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	695.000
	Total du titre III	130.417.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	500.000
43-41	Administration centrale — Dépenses contractuelles d'assistance technique et pédagogique — Remboursement prêt (C.P.A.)	440.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	940.000
	4^{ème} Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-42	Contribution de l'État aux programmes de recherche scientifique	35.000.000
44-43	Prix national de l'architecture	1.800.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	36.800.000
	Total du titre IV	37.740.000
	Total de la section 1.....	168.157.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Section 2	
	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rémunérations principales.....	688.900.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses.....	315.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	20.600.000
31-92	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	100.000
	Total de la 1 ^{re} partie	1.024.600.000
	2^{me} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents du travail	300.000
	Total de la 2 ^{me} partie	300.000
	3^{me} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial	68.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations facultatives.....	987.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale	176.400.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	17.670.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	263.057.000
	4^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Remboursement de frais	5.440.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier	5.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Fournitires	3.300.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Charges annexes	4.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Habillement	535.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile	11.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Loyers	2.100.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	880.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	33.455.000
	5^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	4.500.000
	7^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Versement forfaitaire	47.900.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	47.900.000
	Total du titre III	1.373.812.000
	Total de la section 2	1.373.812.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Section 3	
	Services déconcentrés de l'urbanisme	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{re} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Rémunérations principales	37.200.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme — Indemnités et allocations diverses	15.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Personnel vacataire et journalier — salaires et accessoires de salaires	2.110.000
31-92	Services déconcentrés de l'urbanisme — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	20.000
	Total de la 1 ^{re} partie	54.330.000
	2^{me} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Rentes d'accidents du travail	74.000
	Total de la 2 ^{me} partie	74.000
	3^{me} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Prestations à caractère familial	6.850.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme — Prestations facultatives	13.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Sécurité sociale.....	11.600.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme — Contribution aux œuvres sociales.....	1.315.000
	Total de la 3 ^{me} partie	19.778.000
	4^{me} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Remboursement de frais	210.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme — Matériel et mobilier.....	375.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme — Fournitures	440.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme — Charges annexes.....	800.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme — Habillement.....	30.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme — Parc automobile.....	1.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme — Loyers	mémoire
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	80.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	2.935.000
	<i>5^{ème} Partie</i>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Entretien des immeubles.....	350.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	350.000
	<i>7^{ème} Partie</i>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme — Versement forfaitaire.....	3.250.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	3.250.000
	Total du titre III	80.717.000
	Total de la section 3	80.717.000
	<i>Section 4</i>	
	<i>Services déconcentrés de la construction</i>	
	<i>TITRE III</i>	
	<i>MOYENS DES SERVICES</i>	
	<i>1^{ère} Partie</i>	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de la construction — Rémunérations principales	63.500.000
31-12	Services déconcentrés de la construction — Indemnités et allocations diverses	31.500.000
31-13	Services déconcentrés de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.050.000
31-92	Services déconcentrés de la construction — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	40.000
	Total de la 1 ^{ère} partie	100.090.000
	<i>2^{ème} Partie</i>	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de la construction — Rentes d'accidents du travail	74.000
	Total de la 2 ^{ème} partie	74.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3^{ème} Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de la construction — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-12	Services déconcentrés de la construction — Prestations facultatives	20.000
33-13	Services déconcentrés de la construction — Sécurité sociale	17.500.000
33-14	Services déconcentrés de la construction — Contribution aux œuvres sociales	2.040.000
	Total de la 3^{ème} partie	31.560.000
	4^{ème} Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de la construction — Remboursement de frais	255.000
34-12	Services déconcentrés de la construction — Matériel et mobilier	345.000
34-13	Services déconcentrés de la construction — Fournitures	360.000
34-14	Services déconcentrés de la construction — Charges annexes	900.000
34-15	Services déconcentrés de la construction — Habillement	55.000
34-91	Services déconcentrés de la construction — Parc automobile	1.000.000
34-93	Services déconcentrés de la construction — Loyers	mémentaire
34-98	Services déconcentrés de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	80.000
	Total de la 4^{ème} partie	2.995.000
	5^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de la construction — Entretien des immeubles	450.000
	Total de la 5^{ème} partie	450.000
	7^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de la construction — Versement forfaitaire	5.150.000
	Total de la 7^{ème} partie	5.150.000
	Total du titre III	140.319.000
	Total de la section 4	140.319.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat	1.763.005.000

Décret exécutif n° 92-394 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre du tourisme et de l'artisanat.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4 et 116 (aliné 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 07 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de trente millions deux cent cinquante mille dinars (30.250.000) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre du tourisme et de l'artisanat sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre du tourisme et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESELAM

TABLEAU ANNEXE

**Répartition par chapitre des crédits
ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992
au ministre du tourisme et de l'artisanat**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
	1 ^{ère} Partie	
	<i>Personnel — Rémunerations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunerations principales.....	1.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	646.500
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	2.296.500
	2 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	mématoire
	Total de la 2 ^{ème} Partie	mématoire
	3 ^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	180.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	12.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	300.000
	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	mématoire
	Total de la 3 ^{ème} partie	492.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	676.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	2.580.500
34-03	Aministration centrale — Fournitures	1.051.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	785.000
34-05	Administration centrale — Habillement	4.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	460.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	225.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4 ^{ème} partie	5.781.500
	5^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	500.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	500.000
	6^{ème} Partie	
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Administration centrale — Subvention de à l'office nationale du tourisme (O.N.T).....	15.250.000
	Total de la 6 ^{ème} partie	15.250.000
	7^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	300.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	100.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	400.000
	Total du titre III	24.720.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2^{ème} Partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Administration centrale — Participation aux organisations internationales	
	Total de la 2 ^{ème} Partie	mémoire
		mémoire

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
3^{eme} Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires Frais de formation.....	30.000
43-02	Administration centrale — Manifestations touristiques et artisanales.....	500.000
	Total de la 3^{eme} partie	530.000
4^{eme} Partie		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Contribution au centre national de la formation du tourisme (C.N.F.T)	5.000.000
	Total du titre IV	5.530.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat.....	30.250.000

Décret exécutif n° 92-395 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de la culture et de la communication.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4^e et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant la loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80).

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant d'un milliard huit cent soixante dix millions neuf cent quarante sept mille dinars (1.870.947.000 DA), ouverts, au titre du budget fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de la culture et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de la culture et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSELAM.

TABLEAU ANNEXE

**Répartition, par chapitre, des crédits ouverts
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de la culture et de la communication**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1 ^{re} Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	48.641.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	17.010.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.000.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	50.000
	Total de la 1 ^{re} partie.....	69.701.000
2 ^{eme} Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	50.000
	Total de la 2 ^{eme} partie	50.000
3 ^{eme} Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.920.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	11.325.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.850.000
	Total de la 3 ^{eme} partie	17.195.000
4 ^{eme} Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.970.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	2.050.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.106.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	3.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	255.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.104.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	18.645.000
	5^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	700.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	700.000
	6^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux établissements publics relevant du secteur de la culture et de la communication	305.975.000
36-02	Subvention au centre culturel algérien de Paris	37.200.000
	Total de la 6 ^{ème} partie	343.175.000
	7^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.200.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.331.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	5.531.000
	Total du Titre III	454.997.000
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	2^{ème} partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Administration centrale — Participation aux organisations internationales	Mémoire
	Total de la 2 ^{ème} partie	Mémoire
	3^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Prestations et frais de formation	600.000
43-02	Administration centrale — Organisations de manifestations culturelles cinématographiques — Festivals de cinéma	5.800.000
43-03	Administration centrale — Acquisition d'objets d'œuvres d'arts	Mémoire

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culture	12.000.000
43-05	Administration centrale — Encouragement aux activités culturelles et audiovisuelles	1.450.000
43-06	Administration centrale — Encouragement au fonctionnement des centres de culture et d'information.....	800.000
43-07	Administration centrale — Encouragement au fonctionnement de l'atelier d'études et de restauration de vallée du M'Zab (A.E.R.V.M)	2.500.000
43-08	Administration centrale — Participation de l'Algérie à l'exposition universelle de Séville.....	36.200.000
43-09	Administration centrale — Organisation des festivités du 30 ^e anniversaire de l'indépendance	58.000.000
	Total de la 3 ^e partie	117.350.000
	 4^eme Partie	
	 <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Contribution aux entreprises audiovisuelles....	1.074.800.000
44-02	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	77.300.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S).....	140.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation, de presse et d'information (C.N.D.P.I)	3.000.000
44-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de phographie et d'information (A.P.I.)	3.500.000
44-06	Administration centrale — Contribution à la publication de la revue « ETHAKAFA ».....	Mémoire
	Total de la 4 ^e me partie	1.298.600.000
	 Total du titre IV	1.415.950.000
	 Total des crédits ouverts au ministre de la culture et de la communication	1.870.947.000

Décret exécutif n° 92-396 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4^e et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 ;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant la loi de finances complémentaire pour 1992 (article 82).

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de dix milliards trois cent quatre vingt quinze millions de dinars (10.395.000.000 DA), ouverts, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSELAM.

TABLEAU ANNEXE

Répartition, par chapitre, des crédits ouverts par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des postes et télécommunications, au titre du budget annexe pour les dépenses de fonctionnement

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	DETTE AMORTISSABLE	
670	Frais financiers	470.000.000
	Total de la dette amortissable.....	470.000.000
	Personnel — Rémunérations d'activité	
610	Salaires du personnel ouvrier.....	36.000.000
6121	Services extérieurs — Rémunérations principales	2.850.000.000
6122	Salaires du personnel suppléant de renfort et de remplacement :	40.000.000
6128	Primes et indemnités diverses :	1.269.841.000
615	Rémunérations diverses :.....	13.101.000
619	Couverture de mesures en faveur du personnel :	Mémoire
	Total des dépenses de personnel :	4.208.942.000
	Personnel — Charges sociales	
617	Charges de prestations sociales et de pensions civiles :	1.115.999.000
618	Contribution aux activités sociales :.....	81.500.000
	Total des charges sociales :	1.197.499.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
60	Achats :	594.596.000
613	Remboursement de frais :	109.745.000
62	Impôts et taxes :	199.770.000
63	Entretien, travaux et fournitures :	306.530.000
630	Loyers et charges locatives :	4.989.000
636	Etudes, recherches et documentation technique :	11.000.000
64	Transport et déplacements :	100.343.000
	Total des dépenses de matériel et fonctionnement des services :	1.326.973.000
	<i>Dépenses diverses</i>	
66	Frais divers de gestion :	90.012.000
681	Dotation aux amortissements :	750.000.000
690	Diminution de stocks :	Mémoire
691	Utilisation de provisions antérieurement constituées :	Mémoire
693	Dépenses exceptionnelles :	Mémoire
6941	Excédent d'exploitation affecté aux investissements et au remboursement de la dette en capital (virement à la 2 ^e section) :	1.775.574.000
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture de déficits des gestions antérieures :	Mémoire
6943	Excédent affecté au fonds de revenus complémentaires des personnels :	576.000.000
	Total des dépenses diverses :	3.191.586.000
	Total pour les dépenses de fonctionnement :	10.395.000.000

Décret exécutif n° 92-397 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1992, au ministre de l'équipement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4^e et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80) ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Les crédits d'un montant de trois milliards trois cent soixante quatre millions sept mille dinars (3.364.007.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre de l'équipement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Bélaïd ABDESSÉLAM.

TABLEAU ANNEXE

**Répartition par chapitre, des crédits ouverts,
au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992,
au ministre de l'équipement**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DINARS
SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1 ^{ère} Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	54.447.800
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	23.254.700
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.401.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	1.365.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	233.000
Total de la 1 ^{ère} partie		83.701.500
2 ^{ème} Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	120.000
Total de la 2 ^{ème} partie		120.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
3^{eme} Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.546.500
33-02	Administration centrale — Présentations facultatives.....	80.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	13.820.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.026.000
	Total de la 3 ^{eme} partie	19.473.000
4^{eme} Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	9.711.500
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.094.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.912.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	8.165.000
34-05	Administration centrale — Habillement	400.000
34-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	56.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	2.618.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	131.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	205.000
	Total de la 4 ^{eme} partie	25.292.500
5^{eme} Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.450.000
	Total de la 5 ^{eme} partie	2.450.000
6^{eme} Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention à l'école nationale supérieure de l'hydraulique (ENSH)	38.516.000
36-02	Subventions aux instituts nationaux de formation en hydraulique	46.904.000
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (A.N.R.H).	130.160.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-07	Subvention au centre national de perfectionnement de l'hydraulique (C.N.P.H).....	5.032.000
36-08	Subvention à l'office national des informations et de la documentation du secteur de l'équipement (ONIDE).....	6.460.000
36-12	Subvention à l'agence nationale des barrages (ANB).....	142.925.000
36-13	Subvention à l'agence nationale de l'eau potable et industrielle et de l'assainissement (A.G.E.P)	26.996.000
36-14	Subvention à l'agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures hydrauliques pour l'irrigation et le drainage	17.745.000
36-21	Subventions aux instituts nationaux de formation des techniciens supérieurs des travaux publics	40.747.000
36-22	Subvention à l'école nationale d'ingénieurs de l'Etat des travaux publics (E.N.T.P)	34.088.000
36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (O.N.S.M).....	42.600.000
	Total de la 6 ^{ème} partie	532.173.000
	7^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.810.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	100.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	3.910.000
	Total du titre III	667.120.000
	Total de la section I	667.120.000
	SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1^{ère} Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rémunérations principales	442.100.000
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses.....	201.300.000
31-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Personnel vacataire et journalier— Salaires et accessoires de salaires	21.500.000
31-92	Services déconcentrés de l'hydraulique — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	80.000
	Total de la 1 ^{ère} partie.....	664.980.000
	2^{ème} Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rentes d'accidents du travail	1.670.000
	Total de la 2 ^{ème} partie	1.670.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3^{eme} Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations à caractère familial	51.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations facultatives	550.000
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Sécurité sociale	116.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Contribution aux œuvres sociales	11.310.000
	Total de la 3 ^{eme} partie	178.860.000
	4^{eme} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Remboursement de frais	7.975.000
34-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Matériel et mobilier	5.965.000
34-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Fournitures	6.070.000
34-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Charges annexes	7.434.000
34-15	Services déconcentrés de l'hydraulique — Habillement	1.230.000
34-91	Services déconcentrés de l'hydraulique — Parc automobile	12.750.000
34-93	Services déconcentrés de l'hydraulique — Loyers	800.000
34-98	Services déconcentrés de l'hydraulique — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	960.000
	Total de la 4 ^{eme} partie	43.184.000
	5^{eme} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Entretien des immeubles	5.600.000
35-16	Services déconcentrés de l'hydraulique — Entretien des petits ouvrages hydrauliques	4.564.000
	Total de la 5 ^{eme} partie	10.164.000
	7^{eme} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Versement forfaitaire	32.300.000
	Total de la 7 ^{eme} partie	32.300.000
	Total du titre III	931.158.000
	Total de la section II.....	931.158.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION III		
SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1 ^{re} Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rémunérations principales	420.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses.....	192.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	24.580.000
31-92	Services déconcentrés des travaux publics — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	80.000
	Total de la 1 ^{re} partie	636.660.000
2 ^{eme} Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents de travail	3.680.000
	Total de la 2 ^{eme} partie	3.680.000
3 ^{eme} Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial.....	49.000.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives.....	650.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale.....	112.800.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	11.170.000
	Total de la 3 ^{eme} partie	173.620.000
4 ^{eme} Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	8.300.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier.....	5.270.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	5.130.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes.....	7.460.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	544.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile.....	9.685.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	1.100.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat.....	1.810.000
	Total de la 4^{me} partie	39.299.000
	5^{me} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles.....	7.130.000
35-12	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des routes nationales.....	816.000.000
35-13	Services déconcentrés des travaux publics — Travaux de défense contre les eaux nuisibles	16.900.000
35-14	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des ports et du domaine maritime	21.595.000
35-15	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des aérodromes....	17.145.000
	Total de la 5^{me} partie	878.770.000
	7^{me} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Versement forfaitaire	32.500.000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens.....	1.200.000
	Total de la 7^{me} partie	33.700.000
	Total du titre III	1.765.729.000
	Total de la section III	1.765.729.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'équipement.....	3.364.007.000

Décret exécutif n° 92-398 du 26 octobre 1992 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des transports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'économie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4^e et 116 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992 (article 177) ;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992 (article 80) ;

Décrète :

Article 1^e. — Les crédits d'un montant d'un milliard trois cent vingt huit millions treize mille dinars (1.328.013.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 1992, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et le ministre des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 octobre 1992.

Belaïd ABDESELAM.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1992, au ministre des transports

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
MINISTÈRE DES TRANSPORTS		
SECTION 1		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1 ^{re} Partie		
<i>Personnel – Rémunerations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunerations principales	28.217.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	11.656.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.509.000
Total de la 1 ^{re} partie.....		41.382.000
2 ^{de} Partie		
<i>Personnel – Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	60.000
Total de la 2 ^{de} partie.....		60.000
3 ^{de} Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	1.804.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	40.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	7.975.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	550.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	10.369.000
	4^{ème} Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.840.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	700.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	360.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises Indemnités dues par l'Etat	150.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	14.450.000
	5^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie	1.000.000
	6^{ème} Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (I.H.F.R)	19.150.000
36-02	Subvention à l'office national de la météorologie (O.N.M.)	164.475.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime (I.S.M.).....	25.000.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (I.S.F.F.).....	10.215.000
36-05	Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T.)	45.750.000
36-06	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestres (E.N.A.T.T.) ;	9.100.000
36-08	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Mostaganem (E.T.F.I.M.)	5.550.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-09	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Béjaïa (E.T.F.I.M.)	4.333.000
36-10	Subvention au centre national pour l'étude et la recherche en inspection technique automobile (C.N.E.R.I.T.A.)	34.085.000
	Total de la 6 ^{ème} partie	317.658.000
	 7^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.700.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.394.000
	Total de la 7 ^{ème} partie	4.094.000
	Total du titre III	389.013.000
	 TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	 3^{ème} Partie	
	<i>Action éducative et culture</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	1.100.000
	Total de la 3 ^{ème} partie	1.100.000
	 4^{ème} Partie	
	<i>Actions économiques — Encouragement et interventions</i>	
44-01	Convention Etat/SNTF	650.000.000
44-02	Contribution au centre national de formation du tourisme (C.N.F.T.)	15.000.000
44-03	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non Gouvernementaux.....	110.000
44-04	Contribution de l'Etat aux établissements de gestion de services aéropotuaires (E.G.S.A.).....	5.000.000
44-05	Contribution aux centres nationaux d'aviation légères (C.N.A.L.)	2.500.000
44-06	Frais relatifs aux activités de prévention et de sécurité routière	12.000.000
	Total de la 4 ^{ème} partie	684.610.000
	Total du titre IV	685.710.000
	Total de la section I	1.074.723.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1^{re} Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunération principales	108.362.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	47.562.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	5.300.000
	Total de la 1^{re} partie.....	161.224.000
2^{eme} Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents de travail	400.000
	Total de la 2^{eme} partie	400.000
3^{eme} Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	9.503.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	120.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	29.985.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	2.611.000
	Total de la 3^{eme} partie	42.219.000
4^{eme} Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais.....	17.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.....	5.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	2.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement.....	130.000

ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	162.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	mémoire
	Total de la 4^{ème} partie	38.092.000
	 5^{ème} Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.000.000
	Total de la 5^{ème} partie	2.000.000
	 7^{ème} Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	9.355.000
	Total de la 7^{ème} partie	9.355.000
	Total du titre III	253.290.000
	Total de la section II	253.290.000
	 Total des crédits ouverts au ministre des transports	1.328.013.000